

6211-09-060

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président  
M. JOSEPH ZAYED, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE  
SUR LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE DU NORD À SAINT-JOACHIM  
PAR SOCIÉTÉ HYDRO-CANYON SAINT-JOACHIM INC.**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 1

---

Séance tenue le 10 avril 2013 à 19 h  
Château Mont-Sainte-Anne  
Salle Beaupré  
500, boulevard du Beau-Pré  
Beaupré

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2013  
 SÉANCE DE LA SOIRÉE  
 MOT DU PRÉSIDENT ..... 1  
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM ..... 4  
 M. Marc Dubeau  
 LES AMIES DE LA TERRE DE QUÉBEC ..... 6  
 Mme Sandrine Louchart  
 CANYON SAINTE-ANNE..... 9  
 Mme Hélène McNicoll  
 Mme CÉLINE CARON ..... 14  
 CLD DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ ..... 16  
 M. Bernard Paré  
 MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN..... 20  
 M. Michel Lévesque  
 REPRISE DE LA SÉANCE  
 GROUPE D'INITIATIVES ET DE RECHERCHES APPLIQUÉES AU MILIEU (GIRAM) ..... 29  
 M. Pierre-Paul Sénéchal  
 SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE FRANQUELIN..... 39  
 Mme Diane Cyr  
 ALLIANCE AFFAIRES CÔTE-DE-BEAUPRÉ ..... 42  
 M. Jocelyn Boivin  
 MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ..... 48  
 M. Jacques Pichette  
 DROIT DE RECTIFICATION  
 M. Marc Dubeau ..... 60  
 M. Simon Gourdeau ..... 61  
 MOT DE LA FIN ..... 65

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2013  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors mesdames et messieurs bonsoir, bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim par la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim inc.

10 Mon nom est Denis Bergeron et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

15 Pour ce faire, je suis secondé par monsieur Joseph Zayed, commissaire, de monsieur Rafael Carvalho qui est analyste, madame Anne-Lyne Boutin qui est coordonnatrice du secrétariat de la Commission ainsi que de monsieur Luc Nolet qui est conseiller en communication.

20 Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de monsieur Daniel Buisson, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de monsieur Richard Grenier, responsable de la sonorisation.

25 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Denise Proulx, sténographe officielle. Je vous signale également que la séance de ce soir est diffusée en mode audio en direct sur Internet, via le site Web du BAPE. La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et par accès Internet aux centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

30 Nous avons tenu, les 22 et 23 janvier derniers, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

35 De plus, nous avons également tenu une séance spéciale le 27 mars dernier, afin de faire le point sur le projet à la suite de l'annonce du gouvernement du Québec, le 5 février dernier, concernant le programme de petites centrales hydroélectriques de cinquante mégawatts (50 MW) et moins.

40 Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre  
aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des  
suggestions ou de proposer des modifications au projet.

45 Le déroulement de la séance est le suivant! Dix (10) présentations sont prévues à l'horaire  
de la soirée. Le temps alloué pour chaque présentation est de quinze (15) minutes. Au besoin, la  
Commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoires afin de préciser, si besoin  
est, leur point de vue.

50 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue  
verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes  
seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de dix (10) minutes pour la  
présentation.

55 Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître leur intention de faire une  
présentation verbale de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour  
nous aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

60 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-  
ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance  
publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

65 Le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes  
intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE et elles sont aussi contenues dans  
un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent notamment sur le respect  
du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes.

Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou  
injurieux, et nous nous réservons le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas  
ces règles.

70 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous  
l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non  
respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de  
désapprobation.

75 Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous  
avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa  
présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les

opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées mais bien de corriger des données erronées.

80

Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir trois cent vingt-cinq (325) personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de deux cent cinquante (250), on peut alors rectifier ce fait.

85

Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y seront inscrites seront invitées, à la fin de la séance, à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels; les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours des sept (7) prochains jours.

90

Il en sera de même pour les personnes n'ayant pas eu le temps de transmettre leur mémoire avant la tenue de la deuxième partie de l'audience, nous les recevrons au cours des sept (7) prochains jours.

95

La Commission d'enquête pourrait, au besoin, demander au promoteur de venir répondre à des questions après la présentation de vos mémoires.

À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions complémentaires de la Commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE et pourront être consultées gratuitement par Internet aux centres de consultation régionaux.

100

La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude. Le rapport sera remis au ministre et, par la suite, le ministre disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

105

Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE et pourront être consultés par Internet aux centres de consultation. L'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

110

Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

115

120 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

125 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous et je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

130 Finalement, je demande à toute personne présente dans la salle d'audience d'éteindre ou de mettre vos téléphones cellulaires en mode vibration.

---

130 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons commencer par la présentation des mémoires et j'inviterais monsieur Marc Dubeau de la Municipalité de Saint-Joachim à venir présenter son mémoire.

140 Monsieur Dubeau, bonsoir.

140 **PAR M. MARC DUBEAU:**

145 Bonsoir. Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, merci de me donner l'occasion de déposer devant la Commission ce mémoire qui reflète les discussions et réflexions du conseil municipal de Saint-Joachim face au projet de développement hydroélectrique Hydro-Canyon Saint-Joachim sur la rivière Sainte-Anne du Nord.

150 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Merci.

155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Dubeau. Alors je vais céder la parole à monsieur Zayed.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Dubeau, juste une seule question.

160 La Municipalité est partenaire de la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim?

**PAR M. MARC DUBEAU:**

Oui.

165

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et comme partenaire de cette Société, la Municipalité, donc comme copromoteur ou promoteur faisant partie du promoteur, a fait des présentations auprès du gouvernement depuis l'annonce gouvernementale de mettre fin au programme de minicentrales?

170

**PAR M. MARC DUBEAU:**

Oui.

175

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que la Municipalité, comme entité propre, a fait des présentations à différentes instances gouvernementales?

180

**PAR M. MARC DUBEAU:**

Quand on s'est réuni, entre autres, avec madame Marois, la première ministre, étant président de la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim, bien évidemment c'est moi qui a fait les représentations au nom de la corporation, mais également au nom de la Municipalité de Saint-Joachim, oui.

185

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc il y a pas eu de présentation propre?

190

**PAR M. MARC DUBEAU:**

Spécifique, spéciale, non.

195

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord, merci.

200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors merci monsieur Dubeau.

205 **PAR M. MARC DUBEAU:**

Merci.

210 **LES AMIES DE LA TERRE DE QUÉBEC**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

215 Alors j'inviterais la prochaine personne pour la présentation du mémoire des AmiEs de la Terre de Québec, madame Sandrine Louchart.

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

220 Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir madame Louchart.

225 **PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

Donc je vais commencer par une petite mise en contexte sur le programme des petites centrales.

230 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "En 2006...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, dernière ligne, "... d'autres se sont ajoutés.")**



235 Je ferai juste, concernant le point 1, la justification énergétique du projet, on en a beaucoup  
parlé pendant la première partie des audiences, je reviendrai pas en détail sur ce point-là, mais  
juste pour vous dire qu'en matière de surplus, depuis 2008...

240 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "... nous avons versé...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, 2<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... pour les générations futures.")**

245 Malheureusement, j'ai eu un petit problème technique, mais j'ai joint dans mon mémoire une  
carte, en fait, qui présente le harnachement des plus grandes rivières du Québec.

Donc, on voit en fait que celles qui sont libres de tout barrage, bien, c'est la George et la Petit  
Mécatina, et la Romaine évidemment est en cours de harnachement.

250 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, section 4-2, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Nous sommes dans un contexte...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin)**

255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vous remercie, madame Louchart. Je cède la parole à monsieur Zayed.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

260 Merci. Il y avait un point de clarification et ensuite, je vous poserai une petite question.

265 Le point de clarification est relatif à votre conclusion. Vous indiquez les surplus  
énergétiques, et vous en faites largement la démonstration, mais vous indiquez en même temps la  
décroissance énergétique.

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

270 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Pourriez-vous me préciser un peu quelle est la différence entre surplus énergétique et  
décroissance, est-ce que vous parlez de décroissance de la demande?

275 **PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

Oui, exactement.

280 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK, c'est la décroissance de la demande.

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

285 C'est exactement ça. Est-ce que j'ai repris mon titre, oui. C'est-à-dire que, comme vous dites, j'ai largement exposé les surplus énergétiques, mais là, je l'ai vu dans un contexte évidemment de décroissance, mais j'ai beaucoup plus centré la décroissance énergétique, parce que la décroissance, on s'entend que c'est tout un chapitre, là.

290 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais c'est de la demande énergétique.

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

295 Oui, exactement. C'est en matière de demande énergétique, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

300 Vous proposez également dans votre alternative le recours éventuel à l'énergie éolienne sur barrage.

305 Dans le cadre de la première partie d'audience publique, plusieurs interventions étaient à l'effet que l'énergie éolienne pouvait coûter plus cher que l'énergie hydroélectrique à partir de minicentrales. Or, dans le cadre de la première partie de votre mémoire, vous précisez qu'effectivement, le projet coûte cher.

310 Comment vous pouvez à la fois dire, bien, le projet coûte cher, mais à la fois nous préférons l'énergie éolienne sur barrage qui risque de coûter plus cher?

**PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

315 Coût pour coût, l'éolien sur barrage était beaucoup plus intéressant, parce que les infrastructures étaient situées dans le nord, donc déjà présentes, et on venait pas ajouter des impacts cumulatifs dans un milieu vierge, si je peux dire.

320 Parce qu'on le sait, zéro impact en environnement, c'est impossible. On se dit, bien, si cette région-là est déjà, entre parenthèses, sacrifiée avec des barrages, bien, si on peut en plus y installer des éoliennes, eh bien, concentrons ces activités dommageables dans ce secteur-là.

325 Je ne suis pas au fait de tous les détails du contrat qu'avait proposé Siemens, mais je sais que c'était un contrat qui était à peu près quatre-vingt-cinq milliards de dollars (85 G\$), avec une technologie que les Allemands possèdent aussi bien au niveau du solaire et de l'éolien, qui permettait ce type d'installation dans le Grand Nord.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci madame.

330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Louchart.

335

---

**CANYON SAINTE-ANNE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

340 Alors j'inviterais madame Hélène McNicoll pour le Canyon Sainte-Anne.

Bonsoir madame McNicoll.

**PAR Mme HÉLÈNE McNICOLL:**

345

Bonsoir. Alors peut-être juste expliquer que j'ai choisi des extraits parce qu'on a juste quinze (15) minutes, et vous avez tous les détails, les textes vous ont déjà été déposés.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

350

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, avant-dernier paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, "... des Ressources naturelles du 5 janvier 2013...")**

Du 5 février 2013.

355

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, avant-dernier paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, "... qui met fin...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin)**

360

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie madame McNicoll. Alors dans votre mémoire, vous faites mention de vos inquiétudes quant à la cession du bail et des conditions qui s'y rattachent, en fonction des négociations que vous avez tenues avec le promoteur.

365

**PAR Mme HÉLÈNE McNICOLL:**

Oui.

370

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Avez-vous pensé, comme Société Canyon Sainte-Anne, d'acheter le terrain? Est-ce que vous avez déjà fait des propositions pour acheter le terrain?

375

**PAR Mme HÉLÈNE McNICOLL:**

Trois (3) fois à Hydro, trois (3) refus.

380

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis il y avait aucune ouverture possible de leur part?

385

**PAR Mme HÉLÈNE McNICOLL:**

Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

390 OK. Vous avez parlé aussi de l'inconvénient de l'éventuelle ligne de raccordement. On avait déjà posé la question le 27 mars dernier quant à savoir s'il y avait eu des développements éventuels auprès d'Hydro-Québec, on nous avait répondu qu'il y avait pas eu de développement.

À votre connaissance, aujourd'hui?

395 **PAR Mme HÉLÈNE McNICOLL:**

Il y en a pas plus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

400

Toujours pas de développement. OK, je vous remercie madame McNicoll.

Je cède la parole à monsieur Zayed.

405 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Bonsoir madame McNicoll. Vous indiquez dans votre mémoire que le projet va permettre de pérenniser l'activité récréotouristique. Est-ce que pour vous, sans projet, ça porterait atteinte à la pérennité de l'activité récréotouristique?

410

**PAR Mme HÉLÈNE McNICOLL:**

415 Notre préoccupation est beaucoup concernant les pressions de développement résidentiel autour du site, et on n'a pas les moyens financiers d'acheter les terrains de sablière ou des terrains de maison.

Donc c'était beaucoup notre objectif avec les revenus de la centrale.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

420

Vous voulez dire que vous auriez utilisé les revenus pour acheter les terrains?

**PAR Mme HÉLÈNE McNICOLL:**

425

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

430 Mais je croyais comprendre, lors de la première partie de l'audience, que les échanges entre la MRC et la famille McNicoll ont pu amener une piste qui visait justement la protection de ce territoire, est-ce que j'avais mal compris?

**PAR Mme HÉLÈNE McNICOLL:**

435 Non, mais il y a certaines limites. Il y a des limites, la MRC ou la Municipalité n'ont pas de pouvoir sur la Loi sur les sablières, exemple. Donc quand on arrive pour négocier avec le développeur de la sablière, bien, on est coincé.

440 Alors il y a différentes situations comme ça. C'est pas facile non plus avec les développeurs résidentiels, parce qu'eux autres, quand ils découpent le territoire en petits terrains, qui donnent une grosse valeur à tout ça, on fait quoi avec ça!

445 Nous, on arrive pour jaser ou même les municipalités, quand les terrains, les gens ont des droits pour développer les maisons, bien, c'est pas évident d'aller contrer ou changer la réglementation ou le zonage puis enlever des droits à ces gens-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

450 Et quand vous avez fait référence entre autres au fait que les échanges entre vous et la MRC ont amené quelque chose de tangible par rapport à la révision du schéma d'aménagement, c'était en matière de protection territoriale aussi, non?

**PAR Mme HÉLÈNE McNICOLL:**

455 Oui, j'ai amené une copie de la lettre qu'on a reçue de la MRC, lettre qu'on a reçue en novembre dernier. Je voudrais préciser que dans ça – bien, enfin, je vous lis ici:

460 "Les dispositions visant la protection des bassins visuels des sites récréotouristiques majeurs de la MRC, tel que le canyon Sainte-Anne – alors il doit y avoir des dispositions dans le nouveau schéma d'aménagement – cette protection se traduira par des mesures réglementaires concrètes telles que l'interdiction de réaliser des travaux ou des ouvrages qui auront un impact négatif sur l'aspect paysager des sites.

465 "Par exemple, le schéma d'aménagement pourra interdire, dans le bassin visuel, le déboisement ou même l'ouverture d'une rue. La MRC prévoit l'adoption du schéma d'aménagement dès le printemps prochain.

"Les municipalités locales bénéficieront d'un délai de six (6) mois, suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la MRC pour s'y conformer."

470 Donc il va y avoir, ça va être au niveau de réglementation paysagère, de ce que je comprends, de garder un couvert forestier, mais il y a quand même certaines limites qui vont être là-dedans, là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

475 J'aurais une dernière question tout à fait résiduelle. Vous faites un parallèle entre les chutes du Niagara et Hydro-Canyon, et vous dites textuellement "le point faible de Niagara est la détérioration de son environnement".

480 **PAR Mme HÉLÈNE McNICOLL:**

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

485 Pourriez-vous être plus explicite, surtout en comparaison avec ce que vous entendez faire ici?

**PAR Mme HÉLÈNE McNICOLL:**

490 En fait, Niagara, un petit peu comme Montmorency, est un site en milieu urbain. Donc vous voyez la chute, mais derrière la chute, c'est la ville de Buffalo. Quand vous arrivez à la chute, vous traversez la ville de Niagara, c'est des gros stationnements, c'est urbanisé. C'est un parc urbain, un petit peu comme Montmorency.

495 Alors le Canyon, ce qui est apprécié de la part des visiteurs, c'est que ce n'est pas urbanisé, ça a gardé son caractère sauvage.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

500 Merci beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

505 Madame McNicoll, verriez-vous un inconvénient à déposer votre lettre?

**PAR Mme HÉLÈNE McNICOLL:**

Celle de la MRC?

510

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Celle que vous venez de nous lire l'extrait, s'il n'a pas déjà été déposé?

515

**PAR Mme HÉLÈNE McNICOLL:**

Il n'a pas été déposé, c'est une copie pas très propre, mais je peux vous la laisser.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

520

Écoutez, c'est pas nécessairement de la déposer ce soir, mais peut-être s'entendre avec madame Boutin à l'arrière, puis l'envoyer ultérieurement. Nous, on la déposera comme document.

**PAR Mme HÉLÈNE McNICOLL:**

525

Pas de problème.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

530

S'il vous plaît. Merci.

---

**CÉLINE CARON**

535

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'inviterais madame Céline Caron à venir présenter son mémoire.

540

Bonsoir madame Caron.

**PAR Mme CÉLINE CARON:**

545

Bonsoir monsieur.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci de vous déplacer, je vous cède la parole.

550 **PAR Mme CÉLINE CARON:**

Bonsoir monsieur Zayed.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

555 Bonsoir madame.

**PAR Mme CÉLINE CARON:**

560 **LECTURE DU MÉMOIRE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

565 Je vous remercie madame Caron. J'aurais une question.

Vous affirmez dans votre mémoire que la municipalité de Saint-Joachim est maintenant réduite à boire du lixiviat de dépotoir, est-ce que c'est documenté?

**PAR Mme CÉLINE CARON:**

570 Bien oui. Le dépotoir, il y a maintenant un comité de surveillance, ça s'est amélioré, ils ont mis des toiles, mais c'est une bombe à retardement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

575 OK. Mais en regard de l'affirmation que vous faites dans votre mémoire, est-ce qu'il y a eu des avis comme de quoi que l'eau était non potable?

580 Est-ce qu'il y a eu des avis quelconques qui ont avisé la population, qui compromettaient la qualité de l'eau potable?

**PAR Mme CÉLINE CARON:**

585 Bien, il y a des gens de Saint-Joachim qui me disaient qu'avant, ils avaient une bonne eau, puis maintenant, ils osaient pas en boire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie madame Caron. Alors, je laisse la parole à monsieur Zayed.

590 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Madame Caron, en fait c'est deux (2) commentaires, je pense que je poserai pas ma question, mais deux (2) commentaires!

595 Tout d'abord, vous m'avez beaucoup intrigué. Vous avez utilisé le titre – c'est la première fois que je voyais un titre comme celui-ci – "écologiste évolutive", et je me suis dit, est-ce que c'est un terme consacré! J'évite de vous décrire tout ce que j'ai fait pour savoir c'était quoi exactement écologiste évolutive, mais vous avez quand même beaucoup piqué ma curiosité.

600 La deuxième chose, puisque vous-même vous avez indiqué votre âge à la fin du mémoire, je me suis fait la réflexion suivante! C'est que je souhaiterais, à votre âge, être aussi actif intellectuellement et aussi engagé socialement.

**PAR Mme CÉLINE CARON:**

605 Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

610 Merci madame.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

615 Je vous remercie madame Caron.

---

**CLD DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'inviterais maintenant monsieur Bernard Paré, directeur général du CLD de la Côte-de-Beaupré à venir présenter son mémoire.

625 Alors monsieur Paré, bonsoir. À ma connaissance, votre mémoire n'a pas été déposé.

**PAR M. BERNARD PARÉ:**

Effectivement. Je compte seulement faire une présentation verbale, à moins que vous souhaitiez avoir une copie papier.

630

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, je vois que vous faites une présentation verbale relativement bien rédigée!

635

**PAR M. BERNARD PARÉ:**

C'est gentil. Je vous laisserai en juger après la présentation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

640

Bien écoutez, ce que je vous inviterais à faire, parce qu'il va y avoir transcription quand même de votre présentation, si vous voulez faire l'effort, bien, ça sera à vous peut-être de nous déposer un document écrit qui va résumer la position que vous nous présentez ce soir.

645

**PAR M. BERNARD PARÉ:**

Ce sera avec plaisir, monsieur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

650

Merci. Alors je vous cède la parole.

**PAR M. BERNARD PARÉ:**

655

Bonsoir messieurs, merci beaucoup de me recevoir.

Je souhaite présenter à la Commission l'opinion favorable du Centre local de développement de la Côte-de-Beaupré à l'égard du projet Hydro-Canyon.

660

Notre position est motivée par plusieurs arguments d'ordre économique et environnemental.

Du point de vue économique, ce projet qui est travaillé depuis plusieurs années est, selon nous, un exemple formidable d'un milieu qui se prend en main. Municipalités, MRC et entreprises privées ont travaillé ensemble pour créer un projet offrant un maximum de retombées économiques et un minimum de dérangements.

665

670 Selon les études déposées, la seule construction du projet Hydro-Canyon offrira des retombées de plus de trente-cinq millions de dollars (35 M\$) à notre région. Selon notre expérience de CLD dans un dossier comparable, il est possible d'estimer que près de dix pour cent (10 %) des coûts de construction seront dépensés directement dans nos entreprises locales.

675 Cette somme est considérable à l'échelle de notre milieu d'affaires. Au cours des opérations, les retombées régionales sont évaluées, quant à elle, à plus de vingt-quatre millions de dollars (24 M\$). Les redevances directes perçues de la part de la municipalité et de la MRC sont de plus de cinq cent mille dollars (500 000 \$) par an et ce, pendant vingt (20) ans.

680 Saint-Joachim est l'une des plus belles municipalités agricoles du Québec. Ses paysages exceptionnels et la présence d'une réserve nationale de faune sur son territoire limitent grandement ses possibilités de développement. Pour faire face à ses obligations financières à venir, tout en protégeant de façon durable son patrimoine, Saint-Joachim a fait le pari de s'investir dans des projets tels qu'Hydro-Canyon.

685 Le CLD salue cette décision stratégique qui émane d'une réelle vision de développement durable. De manière plus large, nous considérons que le Québec aussi gagnera à réaliser Hydro-Canyon. En impôts et redevances additionnels, le Québec touchera, pendant la durée du projet, une somme de douze millions de dollars (12 M\$) par année.

690 Dans quarante (40) ans, au terme des ententes, les Québécois redeviendront propriétaires des installations pour une somme de seulement un dollar (1 \$). Cette immobilisation a une grande valeur. J'en tiens à témoin la centrale des Sept-Chutes qui est située à seulement quatre kilomètres (4 km) en amont produit de l'hydroélectricité depuis maintenant un siècle. Un siècle, ça, c'est ce que nous appelons du développement durable.

695 Les gens de la Côte-de-Beaupré et de Saint-Joachim sont des gens fiers, ils sont aussi des gens responsables. Ils veulent assumer leur avenir économique, social et environnemental. C'est pourquoi ils ont développé avec Hydro-Canyon un projet vert et responsable.

700 Selon notre compréhension, toutes les étapes du projet ont été travaillées jusqu'à maintenant dans le plus grand respect des riverains, notamment de la famille McNicoll qui exploite sur le site un des plus beaux attraits naturels du Québec.

705 Les promoteurs ont également démontré un grand sérieux dans l'élaboration des diverses études d'impact environnemental et un grand respect pour la protection des ressources fauniques, floristiques et paysagères du site. Des mesures d'atténuation ont été envisagées afin de préserver les ressources menacées.

Messieurs les Commissaires, pour toutes ces raisons, le Centre local de développement de la Côte-de-Beaupré vous exprime son appui à l'égard du projet Hydro-Canyon. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

710

Alors je vous remercie beaucoup monsieur Paré. Monsieur Zayed.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

715

Une question de clarification s'il vous plaît! Vous avez indiqué que pour des dossiers comparables, vous vous attendiez à ce que dix pour cent (10 %) des dépenses relatives à la construction soient réalisées sur le plan local. D'abord, pourriez-vous définir le plan local?

**PAR M. BERNARD PARÉ:**

720

En fait, c'est dans des entreprises qui ont leur place d'affaires dans la MRC de la Côte-de-Beaupré.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

725

Donc local, c'est la MRC. Et puis quels sont les dossiers comparables?

**PAR M. BERNARD PARÉ:**

730

En fait, le CLD, quand il fait mention d'un dossier comparable dans lequel il a de l'expérience, il parle en fait des différents parcs éoliens qui sont présentement en construction sur les terres du Séminaire de Québec, donc dans notre MRC.

735

Et comme CLD, on a en place, avec les promoteurs, de même que la MRC, un comité de gestion des retombées économiques locales. Et jusqu'à maintenant, on évalue que plus de dix pour cent (10 %) des dépenses de construction de ces projets-là ont été réalisées, donc dix pour cent (10 %) des dépenses, dans les entreprises locales.

740

C'est très significatif. C'est même beaucoup plus élevé que ce qu'on avait estimé au départ, lorsqu'on a mis en place ce comité.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

745

Puis l'extrapolation, j'imagine, pour le projet de minicentrale serait, selon vous, suffisamment fiable?

**PAR M. BERNARD PARÉ:**

Selon nous, c'est un dossier comparable.

750 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci monsieur.

755 **PAR M. BERNARD PARÉ:**

Je vous en prie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

760 Merci monsieur Paré.

---

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN**

765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais monsieur Michel Lévesque à venir présenter le mémoire pour la municipalité de Franquelin.

770 Et je tiens à vous aviser que suite à la présentation de monsieur Lévesque, la Commission fera une pause.

775 Alors ce sera à vous, monsieur Lévesque, de conclure la première partie de l'audience ce soir. Je vous cède la parole.

**PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

780 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire! Monsieur le Président, je voudrais vous demander la permission de déposer un addenda suite à mon mémoire. C'est pas très long.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

785 Oui. Bien écoutez, faites votre présentation, il suffira de le remettre à madame Boutin à l'arrière après votre présentation.

**PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

OK d'accord, merci.

790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

795 Ou simplement nous souligner dans votre présentation les éléments qui pourraient ressortir de votre addenda, histoire de comprendre, parce que nous, on a pris connaissance de votre mémoire et on voudrait, autant que possible, identifier les différences lorsque vous ferez votre présentation.

**PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

800 D'accord.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

805 Maintenant, monsieur le Président, si vous me permettez à peu près deux-trois (2-3) minutes!

Je vous ai soumis un mémoire à la suite de la décision de madame Martine Ouellet, ministre des Ressource naturelles, de mettre fin aux projets de petites centrales. J'aimerais y ajouter un complément.

810 Tout d'abord, j'aimerais comprendre comment la ministre Ouellet peut annuler des projets de petites centrales alors que le gouvernement avait contracté un engagement avec les promoteurs! On avait une lettre d'intention pour les droits d'eau. Comment madame Ouellet peut annuler à cause de surplus, les petites centrales à huit sous (8 ¢), et conserver les éoliennes à douze point cinq sous (12,5 ¢), la biomasse à onze point cinq sous (11,5 ¢)? Dans quarante (40) ans, les  
815 petites centrales seront encore là, il ne restera rien des éoliennes ou des machines à vapeur.

La raison, madame Ouellet est seulement guidée par ses idéologies, et madame Marois cautionne ses idées.

820 Dans ma région, nous connaissons surtout madame Ouellet pour son implication avec les groupes pseudo-écologistes comme Fondation Rivières et Eau Secours! Madame Ouellet était présidente d'Eau Secours! pendant le développement du projet de Franquelin.

825 Aujourd'hui, ce projet est un actif pour le Québec et un héritage pour nos enfants.

Vous avez beaucoup écouté ces groupes activistes lors de la Commission; ces groupes prennent tous les moyens pour véhiculer des mensonges et pour nuire au développement de petites hydrauliques. Cela a été le cas lors du BAPE du projet Franquelin.

830 Lors de la construction du site de la SERF, il y a eu un événement marquant pour appuyer l'objectif de nuire au projet: la découverte sur un rocher nouvellement exposé d'un fossile d'un milliard (1 G) d'années!

835 L'histoire du fameux fossile dont s'est emparé Louis-Gilles Francoeur du Devoir à l'époque, à la demande expresse de la Fondation Rivières, se promettait de bouleverser les théories sur l'origine de la vie sur terre, rien de moins. Monsieur Francoeur citait Jacques Gélinau, porte-parole local de Fondation Rivières. Il demandait l'arrêt du projet, le vrai objectif derrière tout cela.

840 Monsieur Francoeur écrivait que la découverte a surpris plusieurs scientifiques. Ce qu'il ne disait pas, c'est que les scientifiques étaient surpris des conclusions de l'article, car c'était impossible qu'il s'agisse d'un fossile.

845 Dans la section pour les réactions à l'article, un lecteur sceptique demandait si monsieur Francoeur était en train de nous passer un poisson d'avril ou s'il était tout simplement naïf et manipulé. Ce lecteur se fait remettre à sa place par un certain Alain Saladzius: rien de plus vrai, vous pouvez voir le fossile au lien suivant!

850 On allait au lien, mais ça ne menait nulle part, il y avait même pas de lien. Monsieur Saladzius omettait de dire qu'il était coprésident de la Fondation Rivières.

La Fondation Rivières et monsieur Francoeur profitaient de cette découverte pour tenter de faire arrêter la construction du projet définitivement et recommandaient de faire un site d'attraction géologique.

855 Plus tard, le paléontologue envoyé sur les lieux, le seul d'ailleurs à avoir attendu d'être sur place avant d'émettre une opinion, concluait en quelques secondes que ce n'était pas un fossile.

La vraie histoire! Un travailleur du chantier avait produit ces marques en nettoyant la roche au jet de sable à très forte pression.

860 Que les propos de Fondation Rivières soient pris au sérieux est déjà déplorable, mais que celui qui leur a donné la parole à maintes reprises soit mis à la vice-présidence du BAPE m'amène, monsieur le Président, à douter aujourd'hui du rôle du BAPE, surtout quand on connaît aussi l'ingérence de monsieur Breton qui a nommé monsieur Francoeur au BAPE.

865



870 Si c'était mon projet, surtout après l'apparition de monsieur Francoeur à la table de cette Commission, lors de la première soirée, pour s'entretenir avec vous, monsieur le Président et monsieur le Commissaire, je me poserais des questions sur l'impartialité de cette Commission du BAPE sous le régime péquiste.

Je me demanderais si le but n'est pas de couler ce projet, tout simplement sur ordre de la ministre Ouellet, de Fondation Rivières, de monsieur Francoeur et de l'ex-ministre Breton.

875 Je m'adresse à madame la première ministre: madame Marois, que faites-vous dans tout cela? Madame Marois, acceptez-vous cette façon de faire?

Merci monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

880 S'il vous plaît, aucune marque d'approbation ou de désapprobation s'il vous plaît!

885 Alors écoutez, je voudrais simplement vous souligner qu'à titre de membre du Bureau d'audiences publiques, je me suis engagé personnellement à respecter le Code de déontologie des hauts fonctionnaires, du Code de déontologie du Bureau d'audiences publiques, et j'ai signé aussi un engagement, tout comme mon collègue, qui précise que j'ai aucun conflit d'intérêt en ce qui me concerne, pour ce qui est de siéger à cette Commission.

**PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

890 Je vous en félicite, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

895 Alors une question s'il vous plaît! Vous parlez dans votre mémoire que les coûts de construction se sont avérés plus élevés que les prévisions face à votre projet.

**PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

900 Que les coûts?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

905 Que les coûts de construction se sont avérés plus élevés que les prévisions?

**PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

Oui, parce qu'on a eu des bris, monsieur le Président.

910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est possible de nous donner un montant puis un ordre de grandeur?

915 **PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

C'est environ deux millions cinq cent mille (2 500 000 \$) de plus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

920 Sur un budget qui était prévu de?

**PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

925 C'est un projet de trente millions (30 M\$). Vingt-huit millions (28 M\$) au départ, trente millions (30 M\$) à la réalisation. Et on a eu un bris qui s'est ajouté, une source d'eau souterraine qui a passé en dessous de la montagne pour miner un peu la montagne.

Mais tout est remédié, tout est reparti, puis ça fonctionne très bien.

930 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie. Je cède la parole à mon collègue, monsieur Zayed.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

935 Vous me permettez d'abord d'apporter moi aussi un commentaire!

940 C'est vraiment facile, je trouve, des fois on verse dans la facilité, c'est vraiment facile de porter préjudice à quelqu'un en disant qu'il n'est pas intègre ou en faisant allusion qu'il n'est pas intègre. Toute ma carrière de professeur à l'Université de Montréal, toutes mes recherches à poursuivre un objectif, c'est de documenter avec le plus de transparence possible un problème ou une problématique donnée.

945 Toute ma carrière également, j'ai mis beaucoup d'énergie pour assurer de faire le travail avec une énorme intégrité, et je trouve ça malheureux, monsieur, que vous utilisiez des termes

comme ceux que vous avez utilisés ce soir. Bien sûr, vous avez le droit à votre opinion, mais de porter atteinte gratuitement à la crédibilité et à l'intégrité des commissaires, c'est vraiment totalement déplacé.

950 Ceci étant dit, j'aimerais moi aussi vous poser une question.

Vous avez indiqué que vous aviez un revenu de cent trente-sept mille dollars (137 000 \$) cette année, quelle était la moyenne qui était prévue?

955 **PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

Cent cinquante mille dollars (150 000 \$).

**PAR LE COMMISSAIRE:**

960 Et jusqu'à maintenant, quelle est la moyenne que vous avez réalisée?

**PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

965 La moyenne qu'on a réalisée présentement, bien, c'est ça, cent trente-sept mille dollars (137 000 \$).

**PAR LE COMMISSAIRE:**

970 En moyenne?

**PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

975 En moyenne.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc c'est un peu moins que ce qui était prévu.

980 **PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

Oui, exactement. Parce qu'on a eu des arrêts de la part d'Hydro-Québec.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

985

À cause de?

**PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

990

Je peux pas tout à fait savoir, mais on a été obligé de couper le courant, parce qu'Hydro-Québec avait des travaux à faire sur la cent trente et un (131) kV, sur la ligne principale. Ça fait qu'en faisant des travaux sur leur ligne, ils sont obligés de couper l'arrêt de production chez nous.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

995

D'accord.

**PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

1000

C'est dommage, mais c'est ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1005

Est-ce que vous vous êtes comparés également en termes de redevances en fonction du nombre de mégawatts produits par rapport à ce qu'Hydro-Canyon allait recevoir?

**PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

1010

Si je regarde ça, bien, on sait qu'Hydro-Canyon est un projet qui est deux fois et demi (2 ½) plus gros que le nôtre.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1015

C'est sûr, mais en fonction des mégawatts?

**PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

C'est certain qu'ils vont avoir un peu plus de redevances. Mais si on peut comparer...

1020

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Ce serait comparable?

**PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

1025

... ce serait comparable. Parce que c'est un projet presque identique au nôtre, seulement qu'il est un petit peu plus gros.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1030

D'accord, merci.

**PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

1035

Monsieur le Commissaire, j'aimerais faire des excuses. Mon intention est pas d'avoir des doutes, pas dans le sens d'avoir des doutes concernant la Commission du BAPE, c'est parce qu'il est tellement arrivé d'affaires dans mon projet. Vous savez, j'ai travaillé douze (12) ans pour monter ce projet-là, pour réussir à le faire.

1040

En passant, il y en a un qui a fait changer la loi au gouvernement, antérieure, et c'est moi, le maire de Franquelin, parce qu'avant, c'était les MRC et les municipalités qui devaient faire les projets, et j'ai fait changer la loi, c'est les MRC maintenant et-ou les municipalités. Ça fait que c'est pour ça que la Municipalité de Franquelin a pu faire ce projet elle-même chez elle, avec l'accord naturellement de la MRC, puis l'accord avec l'acceptabilité sociale et tout et tout.

1045

Puis je peux vous dire que je suis très fier de ce projet. Et ce projet m'a permis de faire des travaux dans ma municipalité, entre autres des trottoirs. Puis si je veux garder mon école ouverte, ça me prend du développement, ça me prend de l'argent, parce que j'ai six (6) élèves à l'école, puis on parle de fermeture.

1050

C'est pas facile, trois cent cinquante (350) habitants, des gens âgés, puis mes gens âgés, je les respecte, puis je veux alléger le fardeau fiscal de la municipalité en faisant des projets de même.

1055

Parce que j'en ai un deuxième qui a été refusé, pourtant c'était le premier projet qui a été déposé, puis ils me l'ont tout simplement refusé. Pourquoi! Je me pose des questions. C'est normal que je me pose des questions.

Merci bien.

1060

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie monsieur Lévesque de vous être déplacé.

1065

La Commission va prendre une pause de quinze (15) minutes!

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1070

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**GROUPE D'INITIATIVES ET DE RECHERCHES APPLIQUÉES AU MILIEU (GIRAM)**

1075

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La Commission va reprendre à nouveau ses travaux.

1080

J'inviterais monsieur Pierre-Paul Sénéchal du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu à venir présenter son mémoire.

Monsieur Sénéchal, bonsoir.

1085

**PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:**

Bonsoir monsieur le Commissaire, monsieur le Président. Je voulais d'abord souligner que je suis accompagné par monsieur Jacques Tailleux qui a été pendant quinze (15) ans citoyen de Beaupré et de monsieur Pierre Blouin qui est conseiller technique au GIRAM.

1090

Peut-être me permettez-vous de prendre trente (30) secondes pour rappeler ce que c'est, le GIRAM.

1095

Le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu a été créé en 1983. Donc on a déjà trente (30) ans. C'est un Groupe complètement volontaire, financé par personne sauf par ses membres.

1100

On a travaillé pendant toutes ces décennies sur les questions environnementale, question de patrimoine, question d'aménagement urbain, rural, et depuis quelque temps, on est interpellé beaucoup par les questions qui touchent le paysage, la protection du paysage, la valeur du paysage. C'est un enjeu qui est maintenant mondial et on n'y échappe pas.

1105

La seule chose, c'est que c'est souvent difficile d'évaluer de façon monétaire la valeur d'un paysage, c'est plus difficile que d'évaluer la valeur d'un kilowattheure (1 kWh). Mais ça pourrait se faire.

Je présume que vous avez lu le mémoire que j'ai adressé. Donc je vais vous épargner de la lecture, je vais essayer de broser à grands traits les principaux éléments qui s'y trouvent.

1110

Il s'intitule "Savoir faire marche arrière face à l'erreur". C'est le titre que j'avais donné avant que le programme de minicentrales soit abandonné, je l'ai conservé malgré tout, parce que la conclusion, pour nous, est la même en ce qui concerne la position gouvernementale.

1115 Nous avons trois (3) recommandations, mais je vais d'abord passer à la justification de ces recommandations-là.

Pour le GIRAM, ce projet se résume en deux (2) mots: c'est un projet qui est inutile dans le contexte actuel.

1120 La production est de vingt-trois point deux mégawatts (23,2 MW), mais dans l'ensemble du Québec, et compte tenu de la situation énergétique actuelle, c'est un projet qui est absolument pas utile et finalement, ce sera la collectivité québécoise qui aura à en payer la facture.

1125 Deuxième élément, on dit que le projet est non avvenu en raison du modèle de développement assez curieux, je dois le dire, qui est proposé pour mener à terme ce projet.

On sait plus qui est promoteur. Tout à l'heure, j'entendais par exemple monsieur le maire de Beauré qui disait pendant tout ce temps-là...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1130 Saint-Joachim!

**PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:**

1135 Saint-Joachim, excusez. On a appuyé le promoteur pour qu'il fasse des représentations alors qu'on se dit, qui est le promoteur! On se pose des questions. Alors que la Municipalité de Saint-Joachim et la MRC sont actionnaires majoritaires, ce sont eux les promoteurs. Donc il y a une certaine confusion actuellement.

1140 Donc sur le premier point, en ce qui concerne la justification énergétique, je vais passer très rapidement. D'ailleurs, on est passé très rapidement dans le cadre de notre mémoire, parce que beaucoup de choses ont été dites au cours des deux (2) derniers mois là-dessus.

1145 Simplement souligner trois (3) dates! Lorsqu'on a, du côté gouvernemental, fait les consultations en 2004, en vue de peut-être développer cette avenue des minicentrales, on n'était pas dans une situation de surplus. Et les choses ont changé quand même rapidement.

1150 En 2009 déjà, la donne était changée. Les analystes prévoaient des surplus assez importants.



Et c'est en 2010, finalement, qu'on a ouvert la voie à l'ensemble des six (6) projets, ce qui est assez curieux. De toute façon, monsieur le président d'Hydro-Québec, le 12 février dernier, a dressé un portrait assez précis de la situation.

1155 Dans notre mémoire, on essaie, vous l'avez vu, de mener une réflexion préliminaire en ce qui concerne les arguments contraires. Parce qu'on nous dit, bon, on est en surplus, mais peut-être dans un (1) an, deux (2) ans, trois (3) ans, on en aura peut-être besoin, de toute façon il y a un avantage concurrentiel pour le Québec à avoir des surplus.

1160 On essaie de démontrer en quelques points que cet avantage concurrentiel peut éventuellement être néfaste à l'économie du Québec.

1165 Par exemple sur le plan industriel, les PME qui sont dans la grande agglomération de Montréal, qui sont pour beaucoup des PME exportatrices, bénéficient, bénéficiaient de tout temps d'avantages concurrentiels concernant l'énergie, mais à partir du moment où le Québec exporte aux états limitrophes à des taux relativement plus bas, des taux qui peuvent finalement être plus bas que ceux que les entreprises elles-mêmes paient, il y a quand même un certain danger de délocalisation éventuellement.

1170 Donc ce sont des choses qu'on n'a pas analysées beaucoup du côté gouvernemental, mais qui méritent d'être analysées.

1175 En ce qui concerne les grands utilisateurs, les grandes corporations utilisatrices d'énergie, l'histoire du Québec démontre que le Québec n'a pas un gros pouvoir de négociations sur les tarifs qu'il peut imposer aux grandes entreprises, donc il y a pas beaucoup de voies de solutions de ce côté-là.

1180 Nous avons aussi analysé le projet sous l'angle de son efficience ou de son efficacité économique. On a des fois des problèmes entre le mot efficience et efficacité! Nous concluons que le promoteur balaie assez rapidement la démonstration qu'il doit nous faire sur ce plan-là.

1185 Tout à l'heure, on entendait des organismes qui appuient le projet nous dire, bon, ça va être bénéfique pour l'économie du Québec, on a des retombées de tant, mais jamais on a dit que l'électricité achetée des sociétés productrices, cette électricité-là est achetée grâce à une tarification que les consommateurs québécois doivent payer et l'ensemble des entreprises du Québec.

1190 Donc il y a une subvention que la ministre des Ressources naturelles a évaluée à quelque vingt millions (20 M\$) pour les six (6) centrales et de cinq millions (5 M\$) pour la centrale de la rivière Sainte-Anne.

1195 Ce qui n'a pas été analysé également, on en a parlé un peu, c'est le risque de cannibalisation des emplois. Lorsqu'on développe un projet d'une telle ampleur, lorsqu'on est rendu en haut de cinquante millions (50 M\$), normalement, en termes de développement économique, on s'attend à ce qu'il y ait des emplois.

Et l'étude elle-même réalisée par AXOR, dans son analyse d'impact, arrive à la conclusion qu'il va y avoir deux (2) emplois sur les quarante (40) années.

1200 Monsieur l'ingénieur Réal Reid arrive, lui, à un et demi (1 ½) emploi sur une période de quarante (40) ans. J'ai déjà visité des centrales hydroélectriques, je sais que tout est automatisé là-dedans, il n'y aucune intensité d'emploi. Donc en termes d'impact au chapitre du développement régional, je pense qu'il faut ramener les pendules à l'heure.

1205 Sur la question de l'acceptabilité sociale, on dit dans l'analyse d'impact, ça a été répété ce soir, que les citoyens, les contribuables se seront prononcés très fortement majoritaires. Et lorsqu'on analyse une question ou l'acceptabilité d'un projet, il faut que, je pense, que les utilisateurs ou ceux qui ont à vivre à partir, pas uniquement à proximité, mais ceux qui vont vivre d'un site, qui vont l'utiliser, puissent éventuellement être consultés.

1210 On a cent mille (100 000) visiteurs qui sont sur ce site-là à chaque année dont la très très grande majorité sont de l'extérieur de la MRC. Ces gens-là ne sont bien entendu pas consultés, donc nous invitons le BAPE, les Commissaires, à analyser d'autres dimensions qu'uniquement l'approbation qui a pu être faite par les citoyens qui sont directement concernés, je dis les citoyens, mais plutôt les contribuables, parce que ceux qui se sont prononcés, c'est ceux qui finalement vont avoir des retombées positives sur le plan de la fiscalité.

1220 L'autre point que l'on souligne, qui est pas tout à fait en rapport avec la Loi sur le développement durable ou de la mission du BAPE, c'est la formule de partenariat ou de gestion de ce projet-là.

1225 Peu de personnes l'ont analysé ou décrit ici, mais je pense qu'il faut quand même en parler, parce que le gouvernement du Québec, lorsqu'il a lancé cette opération ou ce programme des minicentrales, l'a présenté comme un programme de développement régional en disant que les régions vont enfin pouvoir se reprendre en main et donc on en fait pratiquement un slogan en matière de politique de développement régional.

1230 Lorsqu'on analyse, nous, on l'a fait, l'entente entre la MRC, la Municipalité et, d'autre part, la firme de génie-conseil AXOR, on s'aperçoit qu'à la face même de la description des responsabilités, que le milieu régional n'a absolument aucun contrôle dans les opérations. La Municipalité et la MRC ont cinquante et un pour cent (51 %) des actions, AXOR quarante-neuf

pour cent (49 %), mais finalement, toutes les décisions importantes doivent se prendre à soixante-quinze pour cent (75 %) des voix, donc on se dit, qu'est-ce qui revient comme capacité du milieu local, régional, d'infléchir pendant toutes ces années quelque peu la destinée de ce projet-là!

1235           Donc le contrôle par les autorités locales, d'après nous, c'est une fiction.

L'autre défaut, je dirais, du partenariat public-privé de ce projet-là, c'est qu'il permet aux municipalités qui sont actionnaires majoritaires de ne pas se soumettre aux règles d'éthiques qui normalement sont les leurs lorsqu'il s'agit d'octroyer des contrats avec l'argent public.

1240           Parce que finalement, c'est sûr que c'est AXOR qui investit, mais le marché, à cause du contrat d'achat, est pratiquement un marché public. Donc les municipalités n'ont plus à se soumettre aux règles normales de l'éthique.

1245           Et deuxièmement, pour des citoyens qui veulent connaître les aboutissants de ce projet-là, il y a pas possibilité par exemple de passer du côté de l'accès à l'information pour en savoir davantage.

Donc ça nous fait poser certaines questions.

1250           Donc pour conclure sur la question, je dirais, du montage de ce projet-là, en termes de développement local ou de développement régional, on se pose des questions en termes de retombées.

1255           Je détaillerai pas trop sur la démonstration qu'on y fait, mais depuis des années, on dit, le développement régional, c'est une approche endogène du développement, les gens vont se reprendre en main, il faut naître de l'État pour rendre les milieux plus attractifs, faciliter la mobilité de la main-d'œuvre, faciliter l'aide à l'entreprise, faciliter les services de proximité.

1260           Tout ça mis ensemble, on essaie de créer une certaine synergie à l'intérieur d'un comité territorial, mais un projet comme celui-là, avec un point cinq (1,5) emploi pendant tant d'années, finalement, ne donne absolument aucune retombée qu'on voudrait positive sur ce plan-là.

1265           Et surtout, il y a une espèce de risque en ce qui concerne le site lui-même. Ce n'est pas dans mon mémoire, mais tout à l'heure, je regardais un peu la Loi sur le développement durable qui, d'après nous, doit être une espèce de ligne directrice en ce qui concerne l'évaluation des projets.

1270 Il y a un principe en particulier qu'on identifie ici la protection du patrimoine culturel, on nous dit qu'il faut absolument assurer son identification, sa protection, sa mise en valeur en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

1275 Et les descriptions que certaines personnes nous en ont faites tantôt de ce site-là correspondent vraiment aux termes qui sont ici identifiés de rareté et de fragilité. Des chutes comme celles qu'on a ici au canyon de la rivière Sainte-Anne, il y en a peu au Québec, il y en a peut-être pas d'autres. Je pense, moi, quant à moi, qu'elle est absolument unique.

1280 Et il y a vraiment un risque, avec les travaux qui sont prévus, les fils aériens de raccordement, le débit esthétique avec l'ensemble des mesures d'atténuation qu'on prévoit, on essaie de sécuriser la population, mais il y a quand même un risque important, eu égard justement à l'unicité du site, sa rareté et sa fragilité.

1285 Je vais vous donner l'exemple des chutes, on en a donné tantôt, les chutes Niagara, les chutes Montmorency. Prenons l'exemple des chutes de la Chaudière! On a un débit esthétique qui fonctionne selon un peu le principe qu'on veut implanter ici. Nous, on est de la rive sud, on voit très bien en été que les chutes de la Chaudière, lorsque les temps doux et secs arrivent, sur le plan touristique et sur le plan de l'attraction comme telle, il reste plus rien.

1290 Et il y a une chose que je voulais vérifier, mais quelqu'un m'avait dit récemment que malgré les ententes qui avaient été passées entre le promoteur et le gouvernement du Québec sur le niveau du débit esthétique, donc le nombre de mètres cubes minimum qui devait passer, il y a eu à un moment donné demande du promoteur pour abaisser encore plus afin d'assurer un minimum de viabilité durant certaines périodes. Donc ça, c'est un risque qui est possible éventuellement pour ce projet-ci.

1295 Je sais pas s'il me reste du temps?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1300 Votre quinze (15) minutes étant écoulé, je vous invite à conclure, s'il vous plaît, monsieur Sénéchal!

**PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:**

1305 Je vais conclure – ça passe vite, on s'en aperçoit pas – les trois (3) recommandations.

Donc la première, c'est que le GIRAM demande au BAPE de recommander au gouvernement de ne pas émettre de certificat d'autorisation pour ce projet.

1310 La deuxième recommandation, les gens du projet ne nous aimeront pas, elle est assez audacieuse, c'est que ça touche l'indemnisation.

1315 Lorsque le gouvernement, le 5 février dernier, annonçait la fin du programme, a évoqué la possibilité d'un programme d'indemnisation. D'ailleurs, le 22 mars, on en a fait état tantôt, le Ministère a invité la Société Hydro-Canyon à chiffrer les coûts que ça avait impliqués de monter ce projet-là.

1320 Par contre, nous, ce qu'on se dit, à partir du moment où la Société Hydro-Canyon se prévaut d'une disposition que la loi lui donne pour forcer la poursuite de l'analyse par le BAPE, elle court le risque, d'après nous, que ce projet-là éventuellement soit accepté ou qu'il soit refusé.

1325 Mais si éventuellement, le rapport du BAPE devait recommander au gouvernement de ne pas autoriser le certificat d'autorisation, on serait, je pense, placé devant une curieuse de situation que de voir un projet disqualifié par le BAPE, mais en même temps indemnisé par le gouvernement du Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1330 Nous sommes à dix-huit (18) minutes de votre présentation, je vous demanderais de conclure s'il vous plaît.

**PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:**

1335 Et la troisième recommandation, bien, vous l'avez concernant toute la question de la propriété de l'eau, la gestion de la ressource eau au Québec, si vous me posez des questions à ce sujet-là, ça me fera plaisir d'y répondre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1340 Je vous remercie monsieur Sénéchal. Je cède la parole à monsieur Zayed.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Écoutez, j'aimerais revenir un peu sur la section relative à l'acceptabilité sociale.

1345 Vous critiquez jusqu'à un certain point le promoteur d'avoir limité la consultation à la population locale, et vous avez suggéré entre autres d'étendre cette consultation jusqu'aux cent mille (100 000) touristes qui visitent le site.

1350 Mais vous reconnaissez en même temps que quatre-vingt-huit pour cent (88 %) de ces touristes sont du niveau national ou international.

De façon plus terre à terre, si vous voulez étendre un peu la consultation, vous voudriez quoi, que le promoteur consulte l'ensemble des touristes pour une année donnée?

1355 Et si une telle consultation a lieu auprès des touristes internationaux, en quoi des touristes internationaux peuvent-ils contribuer vraiment à une réflexion plus au niveau local?

J'ai de la difficulté à comprendre pourquoi vous faites référence aux cent mille (100 000) touristes.

1360

**PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:**

Peut-être que ma proposition ou l'énoncé est pas tout à fait bien fait. Je ne critique pas le promoteur de s'être limité à la population régionale, il pouvait pas faire plus. On peut pas demander à un promoteur d'aller avec son carnet questionner des touristes.

1365

Ce qu'on voulait souligner dans le mémoire, c'est que dans l'analyse finale de l'acceptabilité sociale, je pense que les commissaires ne doivent pas considérer que le seul jugement amené dans l'analyse d'impact par le promoteur, mais doivent prendre un certain recul et regarder les faits et se dire, dans notre société aujourd'hui, les paysages rares et de qualité qui sont fragiles représentent des valeurs de plus en plus importantes pour l'ensemble de la société.

1370

Autrement dit, on vous demande de transférer un peu le fardeau de l'analyse du côté des commissaires pour qu'on évite de s'appuyer uniquement sur une analyse très très restreinte comme elle a été faite ici.

1375

Mais elle a été bien faite, on veut pas la discréditer, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien écoutez, j'aimerais un peu renchérir sur l'interrogation de mon collègue! Parce qu'évidemment, de façon générique, on aborde toujours l'acceptation sociale d'un projet, puis on parle pas spécifiquement pour le projet qui nous concerne aujourd'hui, mais de façon générale, vous dites, bon, la Commission ne devrait pas.

1380

1385

Pour vous, l'acceptabilité sociale d'un projet, idéalement, dans l'idéal des choses, quelle approche qui devrait être privilégiée?

**PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:**

1390

Ça dépend des projets. C'est que si par exemple, si un projet a un impact immédiat en termes de qualité de vie ou de perte de qualité de vie auprès des populations qui sont directement concernées physiquement, territorialement, je pense que l'avis de ces personnes-là doit être pris en compte de façon prépondérante par le BAPE.

1395

Mais dans un cas comme celui-ci où aucun contribuable de la MRC ou de la municipalité ne va souffrir des altérations à l'intégrité physique du lieu, ces jugements-là deviennent plus aléatoires, et je pense qu'il faut aller au-delà du préjudice soumis directement ou imputable à la qualité de vie directement des personnes qui vivent à proximité, là. Surtout qu'on est en plein site naturel, il y a personne qui vit à proximité. Il y a pas de résidences aux alentours.

1400

Donc je pense que les utilisateurs potentiels, la communauté, les familles qui viennent visiter, il faut essayer d'appréhender un peu qu'est-ce qu'ils en disent de ce projet-là. C'est difficile, là, il y a rien de palpable là-dedans, il y a pas d'outils qui nous permettent de mesurer, là.

1405

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Monsieur Zayed.

1410

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Une question complémentaire qui touche votre deuxième proposition que vous avez qualifiée d'audacieuse.

1415

Si un promoteur se prévaut des indemnisations, se prévalait des indemnisations...

**PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:**

Vous parlez d'un autre projet, là?

1420

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, de façon générale, je fais abstraction de ce projet-ci. Et que le promoteur retirait sa demande de certificat d'autorisation. Ça met fin au projet, le promoteur est indemnisé.

1425

Est-ce que c'est concevable pour vous qu'un dossier similaire revienne deux (2) ans, trois (3) ans après, dans un nouveau processus, qui soit à peu près similaire que celui-ci?

**PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:**

1430

Il faudrait que vous répétiez votre question, là, j'ai eu un peu de difficulté. Si, c'est pas parce que je remets votre lucidité en doute.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1435

Non, il y a pas de problème. Si le promoteur décidait de se prévaloir de s'intégrer dans le processus d'indemnisation et que de façon concomitante, il retirait sa demande de certificat d'autorisation et que le promoteur soit effectivement indemnisé pour tous les coûts que ça a engendrés, est-ce que ça serait concevable pour vous que le même promoteur revienne deux (2) ans après, trois (3) ans après, dans une autre conjoncture, avec un projet à peu près similaire, et qu'il le soumette pour fins d'autorisation?

1440

Vous êtes pas obligé de répondre.

**PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:**

1445

Non, mais c'est une situation, ce serait une situation assez particulière, là, je pense. Je comprends que vous puissiez poser la question, parce que la conjoncture politique étant, sans vouloir faire de politique ce soir, je regarde ça au niveau des grands principes, là, tout peut arriver sur ce plan-là.

1450

Mais je pense que ce qui est déterminant pour la suite des choses, c'est le rapport que vous allez faire. À partir du moment où après analyse de tout ce qui a été présenté ici comme faits et arguments, vous en arrivez à la conclusion que ce projet-là est acceptable, ça ne pose pas de problème, là.

1455

Moi, le principe que je pose ici, c'est dans l'hypothèse où un bureau d'analyse d'audience en arrivait à la conclusion que le projet ne devrait pas être retenu par le gouvernement du Québec, à ce moment-là, si malgré cela, un promoteur veut se qualifier pour une indemnisation, je pense qu'on pourrait créer un précédent dangereux pour la suite des travaux du BAPE, parce qu'à quel moment, cette chose-là s'arrêterait!

1460

Normalement, si le gouvernement acceptait le verdict du BAPE et disait, ce projet-là n'est pas acceptable, je vois pas pourquoi qu'il y aurait une indemnisation, parce qu'on crée un précédent.

1465



Et je pense que sur le plan légal, certains projets dans le futur, qu'ils soient dans le domaine de l'énergie ou que ce soit dans un autre domaine, pourraient éventuellement utiliser un argument comme celui-là pour essayer de convaincre le gouvernement de lui consentir des indemnités.

1470

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Sénéchal.

1475

---

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE FRANQUELIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1480

Alors j'invite madame Diane Cyr de la Société d'énergie de la rivière Franquelin à venir nous présenter son mémoire.

**PAR Mme DIANE CYR:**

1485

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1490

Bonsoir madame.

**PAR Mme DIANE CYR:**

**LECTURE DU MÉMOIRE**

1495

En terminant, je me permettrais d'ajouter que tout ce qu'on peut souhaiter, c'est que Saint-Joachim et la MRC Côte-de-Beaupré puissent eux aussi rapidement bénéficier de tels avantages et de telles retombées.

1500

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie, madame Cyr. Monsieur Zayed.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1505

Évidemment, les trois quarts ( $\frac{3}{4}$ ) de votre mémoire portent sur la notion de contrôle, je présume que vous avez suivi un peu la première partie de l'audience, puisque vous avez traité d'un point qui avait été évoqué et discuté lors de la première partie?

1510

**PAR Mme DIANE CYR:**

J'ai regardé les comptes rendus, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1515

Je présume que c'est ça.

**PAR Mme DIANE CYR:**

1520

Je les connais pas par cœur, cependant.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1525

Moi non plus, madame.

Je présume que vous savez également que le promoteur a déposé à la Commission une nouvelle résolution à l'effet que désormais, les décisions importantes devront se prendre, non pas à soixante-quinze pour cent (75 %), mais à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des actions votantes, est-ce que vous le saviez?

1530

**PAR Mme DIANE CYR:**

Nous, c'est à soixante-quinze pour cent (75 %).

1535

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Non, non, je sais que vous, c'est à soixante-quinze pour cent (75 %).

**PAR Mme DIANE CYR:**

1540

Non, non.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1545 Puis quand vous présentiez votre mémoire, je me posais la question suivante: l'information que vous évoquez ici, elle semble solide, mais pourquoi alors le promoteur, selon vous, a décidé de modifier par résolution et d'augmenter le pourcentage associé aux décisions importantes?

1550 Si le cinquante et un pour cent (51 %) était suffisant, enfin, c'est un peu spéculatif, mais étant donné que vous êtes...

**PAR Mme DIANE CYR:**

1555 À première vue, je pourrais pas vous donner de réponse à la place du promoteur. Cependant, moi, je dois vous dire que, comme on a dit tout à l'heure, cinquante et un pour cent (51 %) des droits nous donne le contrôle.

1560 C'est sûr que sur le conseil d'administration, nous, on est trois (3) personnes sur le conseil d'administration: il y a deux (2) personnes de la municipalité de Franquelin et une (1) personne déléguée du Groupe AXOR.

1565 Toutes les décisions, c'est sûr qu'on a le contrôle, si vous voulez, on avait le contrôle, on n'a jamais, de mémoire, il faudrait vérifier, mais jamais, ou très très très extrêmement rarement été à la décision. Normalement, les décisions sont quand même unanimes.

Puis il y a déjà soixante-quinze pour cent (75 %) qui est là quand on parle de d'autres sortes de décisions.

1570 Maintenant, je pourrais pas vous dire à la place du promoteur pourquoi lui a jugé bon de monter à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %).

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1575 D'accord, merci madame.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Cyr.

1580 **PAR Mme DIANE CYR:**

Merci.

**ALLIANCE AFFAIRES CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

1585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais monsieur Jocelyn Boivin, président de Alliance Affaires Côte-de-Beaupré s'il vous plaît.

1590 Bonsoir monsieur Boivin.

**PAR M. JOCELYN BOIVIN:**

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire.

1595

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "L'Alliance Affaires Côte-de-Beaupré...")**

1600 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... d'importants projets éoliens.")**

Comme on l'a dit antérieurement, à coûts plus élevés que ceux de l'énergie produite par les minicentrales.

1605 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 4<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "La Côte-de-Beaupré...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, 4<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... de la Côte-de-Beaupré.")**

1610 Je tiens à souligner que depuis la fermeture d'AbitibiBowater qui procurait environ quatre cents (400) emplois ici dans la région, bien sûr que l'industrie récréotouristique prend toute son importance.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 5<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "En conséquence...")**

1615 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, point 1, dernière ligne, "... le canyon des chutes Sainte-Anne.")**

1620 Permettez-moi ici deux (2) petits commentaires! D'abord, un, avec ce que j'ai entendu ce soir principalement de madame McNicoll, je pense qu'il faut applaudir le fait que le promoteur et cette entreprise-là ont pu se parler puis arriver à des compromis qui sont acceptables pour tout le monde.

1625 Et aussi, permettez-moi de souligner la vision importante, je pense qu'il faut le souligner, quand madame McNicoll dit que ce qu'elle recevrait de ce projet-là lui permettrait d'acheter certains terrains avoisinants pour assurer une pérennité de l'environnement de ce site, bien, je pense qu'il faut applaudir le courage des McNicoll qui, on a vu, pendant quarante (40) ans, ont développé ce site-là.

1630 Parce que c'est bien certain qu'après ça, avoir une influence sur des terrains qui nous appartiennent pas, c'est toujours très compliqué.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, point 2, 1<sup>re</sup> ligne, "Que la minicentrale...")**

1635 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, point 3, dernière ligne, "... dans un court délai.")**

Nous n'avons malheureusement pas beaucoup de finances pour de la recherche. Selon les informations obtenues, les informations relativement récentes, ce qu'on comprend, c'est qu'il y a un kilomètre (1 km) qui est du promoteur qui devra être enfoui. Il faut saluer cette façon de faire.

1640 Par contre, Hydro-Québec ne s'est pas encore prononcée définitivement de quelle façon elle transporterait l'énergie de ce point-là jusqu'au poste Beaupré. Ça fait que donc, est-ce que ce sera avec une ligne qui est actuellement en place, est-ce que ce sera une nouvelle ligne parce que la ligne en place pourra pas prendre la charge, etc., les gens d'affaires de la Côte-de-Beaupré, présentement, ont une certaine inquiétude de ce côté-là.

1645 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "La minicentrale...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... d'autres usages actuels du territoire.")**

1650 Après consultation auprès de certaines gens d'affaires qui sont dans l'environnement de la ligne de transport éventuelle, c'est bien certain que si on parle du poste Beaupré, le BAPE a déjà été saisi dans un autre dossier du bruit que le poste Beaupré pouvait émettre, c'est très difficile avec Hydro-Québec de négocier quoi que ce soit ou d'avoir même les résultats d'études sur le bruit.

1655 Il y a eu d'autres cas aussi dans le coin où il y a eu des actions d'Hydro-Québec qui sont pas nécessairement toujours, en tout cas, souhaitables ou souhaitées dans un contexte d'entreprises récréotouristiques. Et dans ce contexte-là, c'est bien certain que c'est une préoccupation de certaines entreprises récréotouristiques que de ne pas connaître exactement ce qui se passe avec le transport d'énergie.

1660

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Ceci constitue...")**

1665 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, dernière ligne, "... que vous lui réserverez.")**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1670 Je vous remercie monsieur Boivin. Monsieur Zayed!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1675 Une de vos deux (2) remarques touchant la famille McNicoll était à l'effet de les applaudir pour les intentions qu'elle manifestait pour acquérir éventuellement, avec les redevances qu'elle ferait, des terrains avoisinants pour la protection territoriale du site ou l'agrandissement de la protection du territoire du site.

1680 Est-ce que pour vous, c'est un processus qui devrait se substituer à la responsabilité de la MRC ou de la Municipalité? Parce qu'après tout, la MRC a un schéma d'aménagement, et la Municipalité a un plan d'urbanisme. Ce sont des outils visant notamment à protéger des territoires.

1685 Est-ce que vous trouvez ça, faisant partie d'un processus logique, que des propriétaires privés finalement veuillent protéger des territoires en les acquérant plutôt que ce soit une initiative de la communauté locale?

**PAR M. JOCELYN BOIVIN:**

1690 Je pense que là-dessus, il faut toujours ramener, regarder, dans la vie, moi, autre qu'à être Alliance Affaires Côte-de-Beaupré, je suis un promoteur constructeur, donc ça va vous permettre de peut-être de comprendre un peu mieux mon point de vue!

1695 Le droit de propriété des uns se termine où le droit de propriété des autres débute. Ça fait que donc, c'est bien certain que quand on arrive à ces situations-là, ce sont jamais des situations faciles à gérer et à régler.

1700 Je vous donnerais tout simplement un exemple! Un débat qui a cours aujourd'hui, présentement, à Québec, avec les terrains des religieux qui sont à Sillery! C'est pas un débat facile, parce que dans un sens, vous avez des communautés religieuses qui comptent là-dessus pour pouvoir, pour plusieurs de leurs membres, terminer leurs jours, puis avoir les ressources financières requises pour le faire et d'un autre, vous avez une population qui aimerait avoir ces terrains-là pour faire des parcs.

1705 Qui réclame soit d'avoir les terrains à peu de frais, ce qui fait pas l'affaire des communautés religieuses, ou que la Ville de Québec les acquière à une juste valeur marchande sur le marché qui, bien sûr, quand on parle de lotissement immobilier puis etc., qui donne une juste valeur marchande passablement plus élevée que des espaces verts, ça fait que c'est dans ce contexte-là, quand on a à gérer ces situations-là, que c'est jamais évident, c'est jamais facile.

1710 Ça fait que c'est bien certain que si le Canyon des chutes Sainte-Anne a la possibilité d'acquérir une certaine banque puis d'en faire un territoire protégé qui leur appartient et qu'ils contrôlent, c'est toujours plus facile que de demander à quelqu'un d'autre de faire ce contrôle-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1715 Mais ça demeurerait toujours des terrains privés et non pas publics?

**PAR M. JOCELYN BOIVIN:**

1720 Bien entendu. Mais présentement, les terrains ne sont pas publics, ils sont privés actuellement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1725 Oui, tout à fait.

**PAR M. JOCELYN BOIVIN:**

1730 Donc c'est dans ce sens-là que je dis que le droit de propriété, le droit de l'entreprise Chute Sainte-Anne, bien, c'est bien certain que le propriétaire qui est, exemple, au nord de la rivière Sainte-Anne du Nord, a aussi des droits. Ça fait que donc à ce moment-là, est-ce que lui doit souffrir pour donner un paysage!

C'est un débat qui est pas facile, qui est difficile, qui est oui, financier, émotif et tout.

1735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boivin, vous nous avez souligné évidemment l'enjeu que représente le raccordement de la ligne électrique au réseau d'Hydro-Québec.

1740 Puis j'ai comme compris que les relations de bon voisinage avec Hydro-Québec sont peut-être pas au beau fixe. Est-ce que vous pourriez développer un peu?

Vous nous avez parlé d'un cas antérieur de la localisation du poste électrique.

1745 **PAR M. JOCELYN BOIVIN:**

Bien regardez, on va vous donner, exemple, le poste de Beaupré où nous-mêmes, comme entreprise, puis même la Ville de Beaupré a fait des représentations, parce qu'il y a un transformateur qui fait passablement de bruit.

1750

Le développement se poursuit, etc., et présentement, il y a eu des représentations de faites auprès d'Hydro-Québec pour évaluer le bruit que le poste de Beaupré fait.

1755

Hydro-Québec a présentement procédé à deux (2) études sur le bruit. On n'est pas capable d'obtenir les résultats des études. Ce qu'on nous dit, c'est que c'est normal, c'est selon leurs normes. Ça, c'est une première chose.

1760

Une deuxième chose, la première étude a été faite sur quelques heures. Là, on nous avait promis une deuxième étude sur une plus longue durée.

Ils sont venus sur nos terrains placer des instruments, donc on a été au courant de la deuxième étude, de la méthodologie. Les instruments étaient installés par un sous-traitant d'Hydro-Québec pour trente-six (36) heures.

1765

Quand les vents sont d'ouest, tous les résidents du secteur qui sont près du mont Sainte-Anne, en fait, entendent très bien le bruit. Quand les vents sont d'est, bien, c'est le contraire, on les entend pas. Le bruit est transporté par le vent.

1770

Ça fait que si pendant vos trente-six (36) heures que vous faites votre étude sur le bruit, que le vent est d'est, puis ça, c'est aucunement pris en compte, bien là, à ce moment-là, votre étude va vous donner pas grand-chose, là. Vous allez avoir raison.

Ça fait que ça, c'est un exemple. On pourrait vous en donner d'autres.

1775

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Mais au-delà de l'enjeu du poste électrique, est-ce que vous avez un comité de relation communautaire avec Hydro-Québec? Parce que vous avez quand même des lignes de transport qui passent sur le territoire.

1780



**PAR M. JOCELYN BOIVIN:**

1785 En tout cas, moi, à ce que je sache, sur la Côte-de-Beaupré, s'il y en a un, je suis pas au courant, là.

1790 Mais pour vous donner un autre petit exemple, au pied de la station Mont-Sainte-Anne, il y a une servitude qui est deux (2) fois la largeur qu'elle devrait être pour une ligne de transport d'énergie, une ligne importante, sept cent trente-cinq mille (735 000 V), pour un projet actuellement qui avance, un projet d'investissement quand même de quarante-cinq millions (45 M\$), on parle de création de deux cent soixante-quinze (275) emplois directs et indirects, on a demandé à Hydro de réduire sa ligne de moitié pour permettre le projet, puis aussi assurer...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1795 Vous voulez dire réduire l'emprise?

**PAR M. JOCELYN BOIVIN:**

1800 L'emprise, puis assurer aussi que si jamais il y avait une deuxième ligne de transport d'énergie, cette servitude-là date des années cinquante, là, on nous a dit non, on réduira pas la ligne. Puis peut-être qu'un jour, il y aurait une deuxième ligne de transport d'énergie.

1805 Ça fait que c'est un petit peu, avec Hydro-Québec, on peut jamais être sûr. Eux, leurs préoccupations, c'est de produire de l'énergie, de la transporter, puis de la livrer.

Ça fait que donc, les autres préoccupations ne sont pas – là, à ce moment-là, il faut que ça se passe à un autre niveau. C'est pas vraiment une préoccupation d'Hydro-Québec.

1810 Ça fait que donc, vous comprendrez que dans le cas présent, si ça embarque dans une ligne déjà en place, je veux dire, ça causera aucun problème. Mais si c'est pour, exemple, mettons, par l'insuffisance de la capacité de la ligne, ça devrait prendre une autre ligne avec un corridor différent qu'on sait pas où on passe, fort des expériences du passé, bien, Hydro-Québec a tous les pouvoirs, vous le savez, le pouvoir d'expropriation, etc., ça fait que donc, à ce moment-là, ils peuvent décider de passer une ligne à l'endroit où ça pourrait être dommageable pour d'autres entreprises de la Côte-de-Beaupré, d'autres entreprises récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré.

1820 Et présentement, on approuve un projet, une partie du projet qui, on pense, est bien ficelé, etc., puis il y a une autre partie qui est pas attachée du tout, puis là, on demande de dire oui au projet. Ça fait qu'on est, oui, d'accord au projet, mais on veut voir l'autre partie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie beaucoup monsieur Boivin.

1825 **PAR M. JOCELYN BOIVIN:**

Merci.

1830

---

**MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1835 Alors j'inviterais monsieur Jacques Pichette pour la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Bonsoir monsieur Pichette. La parole est à vous.

**PAR M. JACQUES PICHETTE:**

1840

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire. Au nom du conseil de la MRC de la Côte-de-Beaupré, je viens vous présenter le mémoire.

1845 Le préfet et le conseil vous prient de les excuser, ils sont en séance justement à travailler sur le schéma d'aménagement révisé dont on parlait tout à l'heure.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1850 Bien, ça nous console de voir qu'il y a d'autres mondes qui travaillent ce soir!

**PAR M. JACQUES PICHETTE:**

1855 Ça fait que je vais vous présenter le mémoire. Je vais en donner des lectures partielles à différents endroits, commenter, et puis je vais terminer en soumettant à la Commission quelques commentaires et interrogations, pour que vous puissiez poursuivre votre analyse et compléter votre rapport final.

1860 Le mémoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré s'intitule "Position de la MRC de la Côte-de-Beaupré concernant la réalisation du projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de vingt-trois point deux mégawatts (23,2 MW) dans le canyon de la chute Sainte-Anne".

Il est daté du 14 février 2013.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Au terme d'une démarche...")**

1865 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1<sup>er</sup> paragraphe, dernière ligne, "... se concrétiser.")**

Puis quand on parle du projet de la MRC, naturellement, c'est en partenariat, comme on l'a mentionné tout à l'heure, avec la Municipalité de Saint-Joachim et le Groupe AXOR.

1870 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "La MRC a toujours...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... qu'est l'hydroélectricité.")**

1875 Car elle répondait en même temps à ses orientations à elle au niveau de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "C'est dans ce contexte...")**

1880 **FIN DE LA LECTURE (Page 2 "Historique et contexte d'intervention", 3<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... à des fins hydroélectriques.")**

Ça fait que le Ministère reconnaissait ainsi la responsabilité des MRC en matière de développement. Je poursuis la citation!

1885 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2 "Historique et contexte d'intervention", avant-dernier paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Précisons également...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 2 "Historique et contexte d'intervention", avant-dernier paragraphe, 4<sup>e</sup> ligne, "... des intérêts du milieu.")**

1890

Ici, naturellement, le milieu étant celui de la MRC. Je poursuis!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2 "Historique et contexte d'intervention", avant-dernier paragraphe, 4<sup>e</sup> ligne, "Il revient aux représentants...")**

1895

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, dernière ligne, "... des orientations gouvernementales.")**

Ce qui est très cohérent, on est responsable de l'aménagement du territoire.

1900

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "C'est dans le cadre...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... des projets retenus.")**

1905            Donc ce site avait une reconnaissance du ministère des Ressources naturelles et d'Hydro-Québec.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 4<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Suite au lancement...")**

1910            **FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, dernière ligne, "... de l'époque.")**

1915            Politique énergétique 2006-2015! Je fais une petite parenthèse ici, monsieur le Commissaire! Il faut se rappeler qu'en 2005, le législateur a adopté la Loi sur les compétences municipales. Cette loi-là fut adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale; par contre, elle a été modifiée par la suite.

                 Je reprendrai pas le texte, madame Cyr a cité, ou je peux vous donner la lecture précise en ce qui concerne les MRC, avec la loi, de façon particulière l'article 111 qui se lit comme suit:

1920            "Entreprise de production d'électricité. Toute municipalité régionale de comté peut exploiter seule et avec toute personne une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien ou d'une centrale hydroélectrique.

1925            "Centrale hydroélectrique: dans le cas où l'entreprise produit de l'électricité au moyen d'une centrale hydroélectrique, elle doit être sous le contrôle de la municipalité régionale de comté. Toutefois, si cette dernière exploite l'entreprise avec une autre municipalité locale, l'entreprise peut être sous le contrôle de l'un ou de plusieurs de ces exploitants."

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "C'est quelques années...")**

1930            **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1<sup>er</sup> paragraphe, dernière ligne, "... du Québec 2006-2015.")**

1935            Et on comprend également que madame Marois est exactement dans la même ligne de conduite lorsqu'elle nous dit et qu'elle nous informe, lors de son passage à Devos pour inciter les entreprises extérieures à venir chez nous, parce qu'on est capable de fournir de l'électricité. Nous avons des citations également.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Nous tenons à souligner...")**

1940 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>er</sup> tiret, dernière ligne, "... de la communauté.")**

Ici, le contrôle, vous en avez parlé tout à l'heure, monsieur le Commissaire, on a un avis juridique qui vous a été déposé, vous avez pu en prendre connaissance.

1945 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2<sup>e</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> tiret, 1<sup>re</sup> ligne, "En d'autres termes...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, 3<sup>e</sup> paragraphe, 5<sup>e</sup> ligne, "... pour notre communauté...")**

1950 Et pour la province également, j'en reparlerai un petit peu plus tard.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 3<sup>e</sup> paragraphe, 5<sup>e</sup> ligne, "... sans aucun risque financier...")**

1955 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "... les étapes identifiées...")**

Dans le Guide de référence qui a été mis à notre disposition par le ministère des Ressources naturelles. Vous devez, la Commission, probablement avoir copie de ce document-là.

1960 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1<sup>er</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, "Dans un premier temps...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "... à cette demande...")**

Le Ministère, il faudrait corriger, parce qu'on avait mis le ministre, mais c'est le Ministère!

1965 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "... répond dans une lettre...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 5, 3<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... 2006-20...")**

1970 2006-2015 stipule que votre projet doit être une source de bénéfices pour votre région. On en a parlé, c'est le cas, environ cinq cent vingt mille dollars (520 000 \$) par année récurrent pendant vingt (20) ans.

1975 Être appuyé par le milieu. On va l'a mentionné, quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) de la population qui a répondu sont favorables.

Être sous le contrôle de la communauté. Également, c'est fait, on a déposé un avis juridique qui vient des bureaux de Lavery, de Billy.

1980

Être soumis au processus d'audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Nous y sommes présentement, ça nous fait plaisir d'ailleurs.

1985

Puis faire l'objet d'un contrat d'achat de l'énergie avec Hydro-Québec. Ce qui a été fait, ça a été signé le 1<sup>er</sup> mai 2011.

Donc, messieurs les Commissaires, nous répondons à tous ces critères que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune avait mis de l'avant et avait identifiés à l'époque.

1990

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 4<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Fort de cette réponse...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 5, avant-dernier paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "... en matière d'aménagement.")**

1995

Cette confirmation vous a été faite également par le ministère des Affaires municipales, des Régions.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 3<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "L'usage projeté...")**

2000

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, 3<sup>e</sup> paragraphe, avant-dernière ligne, "... dans le même sens.")**

Et vous avez reçu confirmation également, messieurs les Commissaires.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 3<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Néanmoins...")**

2005

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, avant-dernier paragraphe, 4<sup>e</sup> ligne, "... en partie subventionné...")**

Soit à cinquante pour cent (50 %).

2010

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, avant-dernier paragraphe, 4<sup>e</sup> ligne, "... par le Fonds municipal...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... des municipalités locales.")**

2015

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je tiens à vous souligner qu'on est déjà à quinze (15) minutes de votre présentation, alors je vous inviterais à conclure.

2020

**PAR M. JACQUES PICHETTE:**

Je vous demanderais un petit peu de tolérance, s'il vous plaît, monsieur le Commissaire, ça fait dix (10) ans qu'on travaille sur le dossier.

2025

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, mais d'un autre côté, je dois être équitable envers toutes les personnes qui se sont présentées ici et qui ont respecté le délai de quinze (15) minutes, comme tout le monde.

2030

**PAR M. JACQUES PICHETTE:**

Parfait, monsieur le Président.

2035

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vous demanderais s'il vous plaît, tout en appliquant une certaine tolérance, de conclure s'il vous plaît.

2040

**PAR M. JACQUES PICHETTE:**

Un accommodement raisonnable!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, lecture de la conclusion)**

2045

**FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, 4<sup>e</sup> ligne, "... les 20 prochaines années...")**

En terminant, monsieur le Président, je vous laisserais quelques commentaires! Je vais faire rapidement.

2050

La ministre doit considérer que les citoyens et les diverses organisations ont eu la chance de s'exprimer et de se faire entendre, tel que le mentionnait le ministre des Ressources naturelles et de la Faune dans son message en mai 2006 qui était monsieur Pierre Corbeil à l'époque. J'ai la documentation ici.

2055

Notre projet est rentable pour la province, puisque son coût de revient est de quatre point quarante-huit sous du kilowattheure (4,48 ¢/kWh), alors que monsieur Thierry Vandal, président d'Hydro-Québec, affirmait en Commission parlementaire, et je cite:

2060 "On s'attend bien sûr à faire du rendement, mais à partir de cinq sous point six du kilowattheure (5,6 ¢/kWh) aujourd'hui, en fait, du rendement, on commence à faire des bénéfices."

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2065 Alors monsieur Pichette, je vous remercie beaucoup. On est déjà à dix-huit (18) minutes de votre présentation. Alors on a quelques questions à vous poser.

**PAR M. JACQUES PICHETTE:**

2070 Vous m'en accordez pas plus, monsieur le Président?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2075 Malheureusement pas, monsieur Pichette, en toute équité envers les gens qui ont respecté leur quinze (15) minutes.

**PAR M. JACQUES PICHETTE:**

Peut-être juste un dernier paragraphe qui est la conclusion.

2080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On a quelques questions à vous poser. On nous a demandé aussi un temps pour des rectificatifs, alors malheureusement, on doit conclure.

2085 **PAR M. JACQUES PICHETTE:**

Un dernier paragraphe. Je vous remercie!

2090 En terminant, nous offrons notre entière collaboration, monsieur le Président, à madame la ministre Ouellet pour réaliser selon les règles de l'art notre projet qui est attendu depuis plus de dix (10) ans par la population de la Côte-de-Beaupré, compte tenu que des éléments très importants n'ont pu être pris en considération lors de sa prise de position.

2095 Nous lui offrons également notre entière collaboration pour la rédaction de la prochaine stratégie énergétique 2016-2026.

Merci monsieur le Président.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

2100

Merci monsieur Pichette.

Alors vous mettez la patience de la Commission à rude épreuve!

2105

**PAR M. JACQUES PICHETTE:**

Vous êtes sûr?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2110

Alors écoutez, on a quelques questions à vous poser.

**PAR M. JACQUES PICHETTE:**

2115

Je vais essayer d'y répondre, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2120

Vous faites mention de l'engagement de la MRC au début des années deux mille pour ce qui est d'un projet. Est-ce que suite à l'annulation du programme en 2002, est-ce que la MRC ou la municipalité a été compensée?

**PAR M. JACQUES PICHETTE:**

2125

Aucune compensation. On a envoyé des factures à l'époque, facturation qui, pour la MRC, à ce moment-là, parce que la Municipalité de Saint-Joachim n'était pas partie prenante dans le premier processus qui avait été fait à l'époque, c'était juste la MRC, puis il y a eu des réclamations aux alentours de trente mille dollars (30 000 \$), sans considération des salaires et avantages marginaux que le personnel de la MRC a pu passer sur le dossier, puis on n'a reçu aucune compensation.

2130

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2135

Je vous remercie. Monsieur Zayed.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Pichette, vous avez dû accélérer la présentation de votre mémoire, et donc vous avez sauté une section, et je vais vous donner une chance inouïe de rentrer dedans.

2140

**PAR M. JACQUES PICHETTE:**

J'ai pas le choix de la section?

2145

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Non. Il n'en reste qu'une!

2150

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il faut garder quand même une certaine discrétion à la Commission!

**PAR M. JACQUES PICHETTE:**

2155

Oui monsieur le Président.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc c'est par rapport au schéma d'aménagement. Vous indiquez qu'il y a beaucoup de travaux qui ont été faits pour la révision du schéma d'aménagement. Précisez-moi quand est-ce que vous avez l'intention de soumettre les modifications au schéma d'aménagement pour fins d'approbation?

2160

**PAR M. JACQUES PICHETTE:**

2165

Je m'attendais à cette question. Comme je vous ai souligné d'entrée de jeu, le conseil est à travailler justement sur ce projet-là.

Ce qui est prévu, que la première version du schéma devrait être proposée pour adoption le 15 de mai 2013. C'est l'avant-projet.

2170

Par la suite, il va être transmis au gouvernement. Des recommandations vont suivre, il y a un délai d'environ six (6) mois, si ma mémoire est fidèle.

2175 Le ministère des Affaires municipales se doit de le faire cheminer dans tous les ministères qui pourraient avoir une implication sur le schéma, ce qui pourrait amener, à ce moment-là, le conseil de la MRC à l'adopter vers le 2 octobre prochain, ce qui est le programme qui est prévu.

2180 Puis naturellement, on sait qu'à l'automne 2013, nous serons en élection, ce qui fait que le conseil présent veut adopter la version finale le 2 octobre.

Par la suite, bien, naturellement, il va être retransmis au ministère des Affaires municipales pour une approbation finale. Je pense qu'il y a encore un délai de peut-être quarante-cinq (45) jours ou soixante (60) jours, il s'agirait de vérifier, je vous le donne avec réserve.

2185

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2190 Ensuite, vous indiquez dans votre mémoire que le schéma d'aménagement protégera des sites, et je vous cite: "...le schéma d'aménagement protégera des sites naturels et touristiques exceptionnels et leur environnement immédiat. Le canyon Sainte-Anne à lui seul fait partie de ce site dont le niveau de protection doit être assuré."

L'autre phrase porte un peu ombrage à cette phrase que je viens de lire:

2195 "Ces mesures de protection contrôleront de façon rigoureuse les activités et ouvrages pouvant avoir un impact négatif sur l'esthétisme d'un site, tout en permettant les activités récréatives et les ouvrages d'utilités publiques qui s'intègrent au site."

2200 Donc on voit qu'il y a pas une exclusion systématique de certains projets à des fins de protection d'un territoire donné.

2205 Tout à l'heure, votre prédécesseur, monsieur Boivin, louait les efforts de la famille McNicoll parce qu'elle voulait utiliser une partie des redevances pour acquérir un certain nombre de lots et assurer de cette façon-là la protection du territoire.

Est-ce que la MRC a l'intention, de concert avec la Municipalité, d'utiliser une partie des redevances pour acquérir certains lots à des fins de protection et d'insertion de ces lots-là dans le schéma d'aménagement que vous avez l'intention de présenter?

2210

**PAR M. JACQUES PICHETTE:**

Malheureusement, je pourrais pas répondre à votre question, monsieur le Commissaire.

2215 Le document est en rédaction présentement, puis en étude, comme je l'ai mentionné, avec le conseil des maires.

2220 Je n'ai aucune orientation ou information venant du conseil que cette orientation-là pourrait être prise. Peut-être que c'est une chose qui pourrait être pensée par les élus, mais pour le moment, je n'ai aucune orientation là-dessus.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que sur le plan théorique, c'est faisable?

2225 **PAR M. JACQUES PICHETTE:**

Bonne question! Non, je peux pas, je vous induirais en erreur, là.

2230 Je peux en prendre acte, monsieur le Commissaire, puis on peut regarder au niveau de la MRC.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2235 Oui, ce serait bien apprécié si vous pouviez nous répondre par courriel.

**PAR M. JACQUES PICHETTE:**

Est-ce que vous pourriez m'envoyer la question écrite s'il vous plaît?

2240 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Bien sûr, on le fera.

**PAR M. JACQUES PICHETTE:**

2245 J'apprécierais, merci.

2250 Si vous me permettez, en final, je vous déposerais, c'est le Plan de développement durable, la planification stratégique de développement durable, février 2013. Je la dépose à la Commission pour montrer justement tous les exercices puis les efforts qui sont faits par la MRC présentement.

Ça fait que ce sera un document que je vous dépose à la Commission.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2255

Je vous inviterais à le déposer à madame Boutin s'il vous plaît.

Peut-être complémentaire aux interrogations de mon collègue concernant le schéma d'aménagement!

2260

Vous nous avez précisé qu'il est présentement en révision, il va être soumis ce printemps pour une adoption au plus tard à l'automne. Écoutez, pourriez-vous me confirmer, puisque je sais qu'il y avait une révision de la Loi sur l'aménagement du territoire qui devenait la Loi sur l'aménagement durable du territoire, et selon ce que j'ai compris de la présentation de votre mémoire, la révision du schéma d'aménagement actuel se ferait sous l'égide des orientations de la nouvelle loi?

2265

**PAR M. JACQUES PICHETTE:**

2270

Je peux pas vous répondre. Je vérifierai avec notre aménagiste au Service d'aménagement de la MRC, puis je pourrai donner la réponse, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2275

Puis on rajoutera le point au courriel qu'on va vous envoyer pour les points d'information qui ont été soulevés tout à l'heure.

**PAR M. JACQUES PICHETTE:**

2280

Parfait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2285

Je vous remercie beaucoup.

**PAR M. JACQUES PICHETTE:**

C'est moi qui vous remercie, puis je vous remercie au nom du conseil de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

2290

Merci beaucoup messieurs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2295 Je vous remercie monsieur Pichette.

---

**DROIT DE RECTIFICATION  
MARC DUBEAU**

2300

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2305 Alors tel que je l'ai annoncé lors du discours d'ouverture, c'est ce qui met fin à la présentation des mémoires pour ce soir.

Attention, je tiens à souligner qu'il y a quand même une autre partie de l'audience qui va se dérouler demain après-midi.

2310 Il y a aussi, j'ai mentionné dans mon discours d'ouverture, la possibilité d'une rectification en fonction des propos qui sont tenus. Alors on a effectivement, c'est effectivement le cas, monsieur Dubeau, maire de Saint-Joachim, et monsieur Gourdeau de la Société Hydro-Canyon désiraient apporter un rectificatif.

2315 Alors je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas de débattre de propositions ou de positions qui ont été exprimées, et je vous demanderais aussi d'être très factuels dans vos interventions.

Alors j'inviterais monsieur Dubeau s'il vous plaît.

2320 **PAR M. MARC DUBEAU:**

Merci messieurs. Je vais être rapide.

2325 D'abord, j'ai trois (3) petites interventions à faire, je vais les faire en même temps, dans trois (3) dossiers différents.

2330 D'abord une réponse à madame Caron qui indique que la Municipalité de Saint-Joachim est maintenant réduite à boire du lixiviat du dépotoir. Je sais pas d'où ces informations-là proviennent, mais on pourrait déposer à la Commission des analyses d'eau potable de la municipalité. Il y a aucune interdiction chez nous et l'eau est de qualité supérieure, possiblement une des meilleures, sinon la meilleure de la Côte-de-Beaupré.

2335 En deuxième lieu, pour monsieur Sénéchal qui parlait de sondage disponible, je voudrais faire mention que le sondage était disponible depuis janvier 2010 sur le site Hydro-Canyon Saint-Joachim et donc accessible à tout le monde pour le remplir.

Et si les représentants de ces organismes s'étaient présentés aux séances d'information, ils auraient pu remplir le formulaire sans objection du promoteur.

2340 Et en troisième lieu, on parlait de protection du territoire. Je voudrais mentionner que bien évidemment, il va y avoir des travaux de faits, monsieur Pichette l'a mentionné, avec le plan d'aménagement, mais pour ce qui est de la Municipalité de Saint-Joachim, déjà nos règlements d'urbanisme protègent le site, parce que ce sont des zones uniquement récréoforestières qui bordent le site, donc il y a plus de possibilité de développement résidentiel.

2345 Le seul petit point négatif, si on peut dire, c'est effectivement la carrière et sablière qui se situe dans ce secteur-là et pour laquelle on n'a aucune juridiction. C'est plutôt le gouvernement du Québec qui a juridiction sur le site.

2350 C'était la fin de mes interventions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2355 Je vous remercie monsieur Dubeau.

---

**SIMON GOURDEAU**

2360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Gourdeau!

**PAR M. SIMON GOURDEAU:**

2365 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, j'ai certaines petites interventions à faire rapidement, certains rectificatifs. Je veux juste spécifier que la Société vous déposera un rectificatif plus complet par écrit dans les sept (7) jours qui suivent.

2370 Je vais débiter avec le dépôt du document des AmiEs de la Terre. On va s'en tenir aux chiffres uniquement! Il était mentionné dans le mémoire des AmiEs de la Terre le chiffre de cent quarante millions (140 M\$) de revenus pour l'achat d'électricité pour la Société, auquel on

retranchait, dans leur analyse, les bénéfices retournés à la communauté à travers les redevances, ainsi que les retombées directes dues à la construction du projet.

2375

La Société avait mentionné que bien que ça ne soit pas un type d'analyse normal qui est effectué pour le retour d'un projet, de par le fait qu'on parle ici de moyennes, il aurait été important d'ajouter malgré tout cela d'autres chiffres qui sont manquants et qui sont inclus à l'étude d'impact.

2380

On parle ici, donc comme on avait dit, on a bien les retombées économiques de construction et la redevance, mais on a aussi les retombées pendant la période d'opération qui se chiffraient à treize point cinq millions de dollars (13,5 M\$), les taxes et impôts qui seront payés par la Société, seize virgule trois millions de dollars (16,3 M\$), ainsi que la valeur du projet qui est retourné au gouvernement à la fin des quarante (40) ans, soit soixante-trois millions de dollars (63 M\$).

2385

Ce qui nous fait un global de retour de ces chiffres de cent trente-neuf virgule deux millions de dollars (139,2 M\$).

2390

Donc quand on compare au cent quarante millions de dollars (140 M\$) du paiement de l'électricité, on arrive avec une valeur équivalente, ce qui fait que l'électricité serait gratuite pour le gouvernement, si on se basait sur ces chiffres-là.

2395

Deuxièmement, sur le tableau qui était fourni pour la consommation par habitant, dans le tableau, source d'Hydro-Québec, il est important de mentionner que ces chiffres-là incluent la consommation industrielle et commerciale du Québec. Donc ce n'est pas la consommation des particuliers. C'est vraiment une moyenne de la consommation globale.

2400

De par le portrait industriel du Québec qui inclut énormément d'industries consommatrices importantes d'électricité, cette valeur ne représente pas un portrait réel de la consommation des habitants du Québec d'électricité.

2405

À titre d'information, plus de la moitié de la consommation de l'électricité au Québec provient de l'industrie, de consommation industrielle et de consommation commerciale. Ce qui fait que la consommation par habitant est en fait beaucoup plus basse que ce que suggérait ce tableau.

2410

J'aurais un rectificatif au niveau de la soumission de GIRAM. Lorsqu'on parle des emplois générés par la Société, il y a eu omission de mentionner les emplois durant l'opération du site. On parle d'un investissement annuel d'environ six cent soixante-dix mille dollars (670 000 \$) par année qui sont faits. Je vous le cacherai pas, ce ne sont pas tous des emplois dans la région, mais une bonne part des travaux d'entretien sont faits, donc ce ne sont pas des emplois permanents, mais ça génère tout de même de l'emploi à long terme durant toute la durée d'opération du site.



2415 On a plusieurs autres rectificatifs à effectuer au niveau de GIRAM. Le seul que je voudrais faire présentement, c'est au niveau de la mention des revenus qui mentionne à nouveau que six pour cent (6 %) des revenus bruts retournent à la municipalité et à la MRC, alors que quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) des revenus bruts retournent à la compagnie privée partenaire.

2420 On a déjà abordé le sujet lors de la première partie d'audience, mais c'est une affirmation qui est inexacte, puisqu'il faut retrancher à ça tous les coûts d'opération, les coûts du site. Donc on a très fortement établi que c'était bien moindre dans ce cas-ci.

2425 Au niveau de la présentation de monsieur Paré du CLD, pour le rassurer, au niveau des retombées locales, je peux vous assurer que les retombées seront bien plus élevées que dix pour cent (10 %) des coûts de construction. On parle plutôt de l'ordre de vingt (20 %) à trente pour cent (30 %) dans ce type de projet là.

2430 Donc on avait parlé de trente-cinq virgule neuf millions de dollars (35,9 M\$) de retour dans la région. Quand on parle directement de la MRC, on parle, on peut déjà vous assurer que ça va être dans le vingt (20 %) à trente pour cent (30 %) des coûts de projet, sachant que tous les travaux d'excavation, coffrage, le béton entre autres proviendront de la région.

2435 Ça fait une bonne différence. Mais au niveau des parcs éoliens, il faut savoir que le contrat pour l'approvisionnement du béton ne provenait pas de la MRC, provient de la région de Québec. Dans ce cas-ci, nous, il y a une usine à béton qui est située dans la carrière immédiatement adjacente au projet, ce qui rend la fourniture très intéressante au niveau directement du secteur.

2440 Au niveau de la présentation de madame Cyr de la Société d'énergie rivière Franquelin, monsieur Zayed, le commissaire, vous avez posé la question, pourquoi le soixante-quinze pour cent (75 %) est resté à Franquelin, a été modifié dans le cas du projet Hydro-Canyon Saint-Joachim!

Ce qu'il faut savoir...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2445 Je vous demande pas ça à vous.

**PAR M. SIMON GOURDEAU:**

2450 Non, mais je peux vous apporter le rectificatif immédiatement si vous voulez.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Non, c'est pas nécessaire. Je demandais un avis.

2455

**PAR M. SIMON GOURDEAU:**

OK, parfait. Donc je pourrai vous fournir la raison par écrit si vous voulez, pourquoi.

2460

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous avez le droit.

**PAR M. SIMON GOURDEAU:**

2465

Je peux vous le mentionner verbalement, si vous voulez, immédiatement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2470

Faites-le donc par écrit!

**PAR M. SIMON GOURDEAU:**

2475

Au niveau de la soumission de monsieur Boivin pour Alliance Affaires, un simple correctif! On a mentionné beaucoup la ligne qui devait se rendre au poste de Beaupré.

Hydro-Québec a déjà confirmé que la ligne présente de soixante-neuf (69) kV a la capacité pour transporter l'électricité et l'amener sur le réseau, ce qui fait qu'il n'y aura pas de nouvelle ligne qui sera construite pour se rendre jusqu'au poste de Beaupré.

2480

Le seul lien qui sera construit par Hydro-Québec TransÉnergie est bien une ligne qui va faire moins d'un kilomètre (1 km), à peu près d'un kilomètre (1 km) c'est-à-dire, entre le poste de départ de la Société et la ligne existante.

2485

Mais Hydro-Québec, par ses études, a déjà confirmé par écrit qu'aucune nouvelle ligne ne sera requise par la suite.

Donc ça complète mes rectificatifs pour la soirée, je vous remercie.

2490

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vous remercie monsieur Gourdeau!

2495

---

**MOT DE LA FIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2500

C'est ce qui met fin aux travaux de la Commission pour ce soir.

La Commission va reprendre ses travaux demain après-midi au même endroit à treize heures trente (13 h 30).

2505

Je vous demanderais de venir vous asseoir, monsieur Boivin, si vous voulez ajouter quelque chose, qu'on puisse prendre le mot à mot de ce que vous allez nous dire!

C'est à quel sujet, c'est un rectificatif?

2510

**PAR M. JOCELYN BOIVIN:**

C'est le rectificatif. C'est parce que là, le seul document qu'on a eu, puis je pense qu'on l'a eu de monsieur Gourdeau, où Hydro-Québec mentionne dans son document qu'on parle bien d'études préliminaires, sommaires, puis que ceci ne peut pas engager Hydro-Québec. C'est un document qui date de 2010. Est-ce qu'il y a eu d'autre chose depuis ce temps-là?

2515

Sinon, présentement, il y a pas de document d'Hydro-Québec. C'est ce qu'on eu ici, mise en contexte, si je peux me permettre de lire, ou bien donc on peut le faire parvenir à la Commission.

2520

Je sais pas s'il y a d'autre chose qui a été envoyé depuis ce temps-là.

Mais nous, en fait, on demande pas mieux, si c'est le cas, ça règle le problème.

Mais présentement, le document qu'on a, c'est pas ça qu'il dit.

2525

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2530 Écoutez, monsieur Boivin, ce que je vous invite à faire, déposez le document, faites-le parvenir à la Commission, entendez-vous avec madame Boutin. Il sera rendu disponible dans la documentation.

2535 Puis je peux aussi vous apporter un élément d'information supplémentaire, c'est qu'on est actuellement en questionnement auprès d'Hydro-Québec quant à la façon qu'ils veulent disposer de la ligne.

**PAR M. JOCELYN BOIVIN:**

OK. Si jamais c'est réglé, bien, tout le monde sera heureux. Merci.

2540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

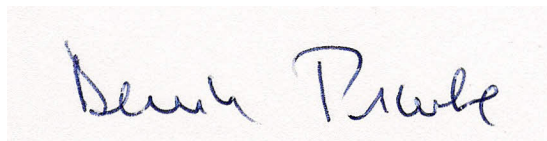
Merci monsieur Boivin.

2545 C'est ce qui met fin à nos travaux, on recommence nos travaux dans la même salle demain à treize heures trente (13 h 30).

Merci beaucoup, messieurs mesdames, d'être venus ce soir.

2550 \_\_\_\_\_  
SÉANCE AJOURNÉE AU 11 AVRIL 2013 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

2555 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

2560